



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **9 novembre 2020, à 19 h 30**, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, située au 38, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet des dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

12, rue Carbonneau, à Port-Cartier– Lot 4 694 748 du cadastre du Québec (zones 1H et 71H)

N° 2020-00027 – Le but de cette demande est de régulariser l'accès au stationnement de l'immeuble à 0,5 mètre de la limite de terrain plutôt que 2 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

5, place McCormick, à Port-Cartier– Lot 4 392 909 du cadastre du Québec (zone 24H)

N° 2020-00030 – Le but de cette demande est régulariser la superficie du garage attenant existant de 91,4 m² plutôt que 50 m², tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

62, rue Audubon, à Port-Cartier– Lot 4 693 257 du cadastre du Québec (zone 32H)

N° 2020-00031 – Le but de cette demande est de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal à 3,54 mètres plutôt que 7,5 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

36, rue Vallée, à Port-Cartier– Lot 4 692 152 du cadastre du Québec (zone 2H)

N° 2020-00032 – Le but de cette demande est de construire un bâtiment complémentaire à 1,2 mètre du bâtiment principal plutôt que 3 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance ou en communiquant à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 9 novembre 2020 à 16 h. En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 19^e jour du mois d'octobre 2020.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ